

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconstruction du Parlement vaudois : mise à l'enquête du projet modifié

Après le rejet définitif par le Tribunal fédéral du recours des opposants le 31 mai dernier, la reconstruction du Parlement vaudois entre dans une nouvelle phase avec la mise à l'enquête dite complémentaire du projet. Diligentée par la Ville de Lausanne, cette procédure ouverte ce jour jusqu'au 21 octobre porte exclusivement sur les modifications architecturales apportées au projet initial. Selon le calendrier établi, les travaux de construction pourraient débuter en mars 2014.

Le Tribunal Fédéral a confirmé le 31 mai 2013 le jugement prononcé deux mois plus tôt par la Cour constitutionnelle du canton, validant ainsi définitivement le décret du Grand Conseil qui accorde un crédit de 17 millions à la reconstruction du Parlement vaudois. Rappelons que le projet initial avait été combattu par référendum à l'été 2012 puis modifié par l'architecte mandataire sous l'impulsion des Autorités cantonales pour répondre aux principales critiques des opposants.

Présenté dans ses grandes lignes en novembre 2012, le projet modifié est désormais finalisé et fait l'objet d'une enquête complémentaire ouverte ce jour jusqu'au 21 octobre par la Ville de Lausanne. Cette procédure ne concerne que les modifications architecturales apportées au projet initial, qui reste titulaire du permis de construire obtenu au terme de la première mise à l'enquête en février 2012.

Les modifications mises à l'enquête portent principalement sur :

- la réduction du volume de la toiture d'environ 28 % (soit -900 m³), la symétrie de ses quatre pans et l'horizontalité de ses faîtes ;
- la réduction correspondante des porte-à-faux de la façade ;
- l'adaptation correspondante des avant-toits et des surfaces vitrées qu'ils abritent ;
- l'abandon de la couverture en étain au profit d'un revêtement de tuiles en terre cuite ;
- le déplacement du local technique des combles sous le vestibule ;

A noter que malgré ces aménagements, le bâtiment restera conforme à la réglementation des constructions de l'Etat, soit le standard « minergie-eco ». La planification retenue prévoit désormais que le chantier pourrait débuter au printemps 2014 pour une inauguration du nouveau Parlement avant la fin de la présente législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 septembre 2013

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des relations extérieures, en charge des constructions, 021 316 20 19 ; Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 74 60.